

CQP INSTALLATEUR DE SYSTÈMES PHOTOVOLTAÏQUES

INFORMATIONS

Titre officiel de la formation RNCP

Code RNCP : 40676

(Plus d'info : www.francecompetences.fr)

CERTIFICATEUR

Union des Métiers du Génie Climatique de la Couverture et de la Plomberie

ÉCHÉANCE DE L'ENREGISTREMENT

23 mai 2028

PUBLIC CONCERNÉ

Tout public.

PUBLIC EN SITUATION DE HANDICAP

Une étude particulière peut être mise en place. Pour cela, contacter le référent handicap du lieu de formation.

CONDITIONS D'ACCÈS

▪ En contrat de professionnalisation :

Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus au début de la formation.

Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans.

Bénéficiaires de minima sociaux.

▪ Autres dispositifs de la Formation

Professionnelle Continue :

Salariés, demandeurs d'emploi.

PRÉREQUIS

Idéalement, le candidat dispose de compétences de base dans le domaine de la couverture.

Être reconnu apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.

- Selon la taille de l'entreprise, l'Installateur de panneaux solaires photovoltaïques est placé sous le contrôle du dirigeant, d'un chef de chantier ou d'un chargé d'affaires dont il reçoit les instructions. À partir de ces directives, l'Installateur de Systèmes Photovoltaïques organise son poste de travail au quotidien pour les tâches courantes de sa spécialité. Il a l'initiative dans les moyens de façon ponctuelle et sur instructions précises de sa hiérarchie. Sur le chantier, le poseur de panneaux solaires photovoltaïques travaille toujours en équipe, avec au moins un autre compagnon.

1. Activités visées

Préparation et clôture de l'intervention, réalisation des travaux de préparation sur la couverture et des travaux de pose des panneaux solaires photovoltaïques.

2. Compétences attestées

Préparation et organisation du chantier :

- Préparer l'intervention sur les plans matériel, logistique et technique
- Installer les échafaudages et mettre en place les équipements nécessaires au chantier
- Approvisionner et organiser les outils, matériaux et consommables pour travailler en sécurité

Réalisation de l'installation :

- Préparer la toiture en déposant les éléments de couverture nécessaires
- Mettre en place les protections garantissant l'étanchéité de l'ouvrage
- Installer la structure de fixation des panneaux photovoltaïques
- Lever et poser les panneaux solaires en respectant les procédures de manutention et de sécurité

Fin de chantier :

- Ranger et stocker le matériel
- Nettoyer la zone d'intervention et remettre les lieux en état



INFORMATIONS

CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA FORMATION

Avoir réalisé le positionnement.
Avoir validé le projet professionnel suite à
l'entretien avec un membre du CFA.

CAMPUS DE FORMATION

BTP CFA Meurthe-et-Moselle/Meuse (54-55)



DURÉE DE LA FORMATION

De 6 à 36 mois.

Des aménagements de durées sont possibles
selon les prérequis du candidat. La durée sera
déterminée dans le cadre du positionnement et
de l'entretien concernant le projet
professionnel du candidat.

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

A déterminer à l'issue du positionnement et de
l'entretien concernant le projet professionnel
du candidat.

COÛT DE LA FORMATION

▀ Par la voie des contrats de
professionnalisation et la Formation
Continue :

Nous contacter.

PLUS D'INFO :

www.btpcfa-grandest.fr

POUR FACILITER

VOTRE RECHERCHE D'ENTREPRISE :

www.monavenirbtpgrandest.fr

Mise à jour le 15/07/2026

3. Méthodes pédagogiques



Rythme alterné
CFA/Entreprise



Enseignements en
digital learning



Livret d'apprentissage
(Suivi de la formation au CFA)



L'organisation de la formation
(planning, résultats, absences)

4. Outils et moyens techniques



Des ateliers équipés
de postes de travail



Des salles de cours
connectées



Une plateforme LMS
avec des cours en ligne

5. Moyens humains

La formation proposée sera assurée par des personnels qualifiés disposant des
certifications nécessaires et répondant aux exigences d'expérience professionnelle
pour assurer une formation de qualité.

6. Modalités d'évaluation

Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des
acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage.

Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF)
ou d'examen final. Ces modalités seront définies dans la convention de formation.